



Uccle, [REDACTED] 2024

Au Collège des bourgmestre et échevins de la commune d'Uccle

77 rue de Stalle

1180 Bruxelles  
info.urbanisme@uccle.brussels

**Objet : Enquête publique d'urbanisme** [REDACTED]  
[REDACTED]

Mesdames, Messieurs,

Notre association, active depuis plus de 40 ans, est attentive à la protection des espaces semi-naturels et particulièrement du maillage écologique.

Le site du projet est situé dans la « **zone de protection de la ville verte de seconde couronne** ». **Ceci implique que tout processus de densification tienne compte du caractère vert de la seconde couronne.**

### **I Introduction.**

Dans l'esprit du PRDD, le Plan Régional Nature vise le maintien ou le déploiement **du Réseau écologique** bruxellois (REB), le site du projet est compris non seulement au REB dans une « zone de développement » du maillage écologique mais de plus, il est situé en moyenne et haute valeur biologique sur la carte d'évaluation biologique. C'est dire avec certitude qu'il contribue largement à conserver le maillage dans un état favorable aux espèces protégées en RBC. Or le rapport d'incidences ne fait aucun relevé précis de la faune existante et minimise l'importance de l'impact de ce très grand espace encore très naturel sous le prétexte qu'il n'est plus entretenu, que les arbres se font concurrence ou sont en mauvais état et à l'abandon depuis plusieurs années.

En revanche, la nature a pu s'y développer sans contrainte et y a créé des habitats abondants pour une quantité d'espèces qui aux yeux d'un urbaniste sont totalement invisibles. Celles qui occupent le bois mort, les friches, les arbres sénescents à cavités, les tas de feuilles mortes, les espaces négligés. Ces espèces, insectes, lichen, champignons, mousses, mammifères, micro-organismes sont de taille modeste et constituent justement la nourriture des espèces protégées, comme les oiseaux, les chauves-souris, amphibiens ou les petits mammifères. Négliger cet aspect c'est remettre en question l'importance des écosystèmes constitués pendant de longues années mais indispensables à toutes les espèces y compris les humains. En revanche, détruire un écosystème

est très rapide, de nombreuses espèces y disparaissent à tout jamais qu'il est illusoire de vouloir recréer par quelques replantations par la suite.

Un relevé floristique et faunistique joint en annexe, fait dans l'urgence en septembre par temps couvert, a permis de détecter la présence de nombreux oiseaux et mammifères dont des chauves-souris. Il est certain qu'au printemps par temps ensoleillé le relevé serait bien plus éloquent. En septembre, les chiroptères sont en migration pour certains ou à la recherche de gîtes d'hiver et ce mois n'est pas une période favorable à leur détection. Les murins à moustaches ou pipistrelles entendus sur le site chassent dans les forêts, les espaces boisés naturels et les grands arbres dans lesquels ils trouvent des abris l'été. Pour leurs déplacements les chiroptères utilisent des couloirs de végétations qu'ils suivent pour éviter les obstacles lumineux ou autre. Une interruption de quelques mètres du couloir rend celui-ci inutilisable et perturbe leurs déplacements. C'est pourquoi l'abattage des grands arbres leur est très défavorable surtout en grand nombre comme prévu dans ce projet.

Pour maintenir les écosystèmes favorables aux espèces présentes, il faudrait avant tout réduire l'ampleur des constructions et supprimer les parties accessoires du bâti au profit du maintien des grands arbres indispensables aux liaisons écologiques et au bon état des écosystèmes. Conserver un maximum d'arbres de grande taille et modifier les emplacements de fondation pour ne pas dégrader les racines qui se développent tout autour du tronc dans la même proportion de volume que la canopée. Conserver aussi des arbres en état sénescents tant qu'ils ne sont pas dangereux car ils constituent une richesse pour les espèces qui en font leur habitat. Plus un écosystème contient un nombre élevé d'espèces et plus il sera résilient dans son environnement et dans le temps.

Il est très probable que le site abrite de nombreux amphibiens et que l'étang situé à l'arrière est un milieu très favorable pour eux. Un relevé précis et printanier aurait dû figurer dans le rapport. Le projet de l'installation de trois grandes piscines non seulement grignotent encore plus l'espace naturel mais constituent un piège mortel pour les amphibiens. Les piscines sont à proscrire en zone de développement de la biodiversité.

## **II. Abattage des arbres.**

L'analyse phytosanitaire récente de Dryades précise qu'il ne reste plus que 134 arbres sur les 200 répertoriés initialement, 1 est « à abattre urgemment », 29 sont dans un état sanitaire suffisamment mauvais pour être considérés comme « à abattre à court terme » et 22 comme « devant faire l'objet d'un suivi ou à abattre. Il reste 78 arbres **dont 44 sont dans les emplacements des constructions et non pas pour mauvais état sanitaire. Finalement il resterait 34 arbres essentiellement sur le pourtour du site car les espaces de construction, allée carrossable, piscines poolhouse, conciergerie occupent presque tout l'espace central boisé du site.**

## **III. Projet de plantation.**

*« Le projet envisage la plantation de 103 nouveaux arbres dans les zones de recul et latérales afin de former des écrans végétaux entre l'avant de la parcelle et les bâtiments : - 35 Ilex aquifolium 16/18 ; - 28 Carpinus betulus 16/18 ; - 25 Quercus ilex 16/18 ; - 3 Cornus controversa (floraison juiuillet) ; - 6 Magnolia*

*soulangiana* (floraison avril- mai) ; - 6 *Platanus* (terrasse Lot 3). D'autres plantations non-arborées sont encore prévues : - Haie en *Fagus sylvatica* taillés ; - Haie côté rue en *Ilex* étayée d'une clôture ; - Massifs de *Rhododendron Ponticum* (floraison mai-juin) ; - Mélange de graminées et fleurs (floraison juin-octobre). »

**Sur les 103 nouveaux arbres proposés 36 sont des arbrisseaux et non des arbres de haute tige. De plus l'espèce *Cornus controversa* n'est pas indigène, originaire d'Amérique du Nord, mais est de plus une espèce invasive.** *Cornus cericea* ou synonyme *controversa*, le cornouiller soyeux est un arbrisseau à écorce très rouge en hiver. En raison de sa croissance rapide et de son port plus élevé que *C. sanguinea*, il entre en compétition avec les espèces indigènes à cause de sa reproduction végétative autant que sexuée il se propage très vite et occupe tout l'espace. Le houx, *Ilex aquifolium* a une croissance très lente et atteint maximum 10 m.

Sur les 67 autres arbres proposés seuls les charmes *Carpinus betulus* sont indigènes. Le chêne vert *Quercus ilex* est une espèce méditerranéenne thermophile et xérophile, de climat chaud et très sec. Même si les températures moyennes sont en hausse, il serait étonnant que ce chêne s'adapte à notre pluviosité. Le magnolia est une espèce purement décorative et le platane qui n'est pas indigène mais un hybride planté qui n'a pas pu au cours des nombreuses années développer des interactions avec nos espèces indigènes. Le rhododendron pontique est également une espèce classée en invasive. Sa reproduction par graines et marcottage lui permet de se propager rapidement et de devenir problématique.

Par conséquent, pour recréer un milieu indigène favorable à la biodiversité il est impératif de s'en tenir aux espèces indigènes. Ce projet de replantation est un projet paysagiste de jardin décoratif visant les espèces à feuillage persistant pour pouvoir cacher au maximum en toutes saisons l'étendue considérable des grandes villas mais nullement dans le but de compenser la perte de biodiversité, contrairement à ce qu'affirme le RI

#### **IV Conclusion**

Le rapport d'incidences non seulement est incomplet pour le chapitre faune et flore mais ne propose pas d'alternative qui aille dans le sens de la conservation du maximum d'arbres et des écosystèmes encore bien présents, mais tente de palier les conséquences du gros projet tel que proposé, par quelques recommandations de détail. De plus il pointe, en conclusion que : *« Finalement, il peut être rappelé que le site est repris en « zone d'habitation à prédominance résidentielle au PRAS et est donc un site principalement voué à être affecté aux logements. » sans rappeler que c'est aussi une zone de développement du maillage écologique.*

**Par conséquent, il est inexact d'affirmer comme le dit le RI : que l'abattage de 78 arbres dont 44 non pour leur état sanitaire mais parce qu'ils sont dans les emplacements des constructions du projet et que les replantations de persistants (dont la plupart non indigènes), vont améliorer la haute valeur biologique du site en dépit des grandes constructions et de l'impact considérable du chantier d'ampleur. Cette affirmation n'a pas été démontrée sur une base scientifique. Les conclusions entretiennent la confusion et un lien inexistant d'une part entre la restauration écologique et les plantations d'ornement et d'autre part entre l'état sanitaire et la valeur biologique d'un site.**

Voir texte des conclusions du RI repris ci-dessous :

*« vu l'état sanitaire actuel du site (voir chapitre 5.12.3.1 « Gain/perte d'écotopie »), le rôle qu'aurait pu jouer celui-ci en tant que valeur biologique par le passé est aujourd'hui remis en question à moyen terme (l'état sanitaire de nombreux arbres ayant été identifié comme défavorable et en déclin). Cette zone nécessite donc une restauration conséquente, conduite dans le cadre du présent projet par l'abattage d'arbres disposant principalement d'un faible état sanitaire. Ces abattages permettront de réduire la compétitivité présente au sein de la parcelle et assureront un état sanitaire plus favorable pour les arbres maintenus. De plus et comme déjà mentionné précédemment, les plantations prévues seront plutôt persistantes et amèneront un entretien extensif et une structure verte plus durable. En conclusion, malgré les constructions prévues en front de voirie, le projet contribuera à maintenir le site en tant que zone à moyenne ou haute valeur biologique à plus long terme. Un léger impact positif est donc considéré.*

Nous demandons à être entendus par la commission de concertation et vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de notre parfaite considération.

Pour Kauwberg Nature.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Thérèse Verteneuil Baekelmans', with a long horizontal stroke extending to the right.

Thérèse Verteneuil Baekelmans